

Aides financières

France Métropolitaine

Allocations logement, garantie Visale, bourses, aides à la mobilité... À l'approche de la rentrée universitaire, voici les principales aides financières que peuvent solliciter les étudiants, les démarches pour en bénéficier et les cumuls possibles.

L'aide au mérite

Cette aide est accordée aux boursiers sur critères sociaux ayant obtenu la mention Très Bien à la dernière session du Baccalauréat. L'aide est versée durant les 3 années de Licence (ou équivalent). Vous n'avez aucune démarche à faire pour percevoir cette aide.

La liste des bacheliers ayant eu la mention TB est transmise par le Rectorat.

Quels montants ?

Montant annuel de l'aide en 2021-2022 : **900 €**
(versée en 9 mensualités)

L'aide à la mobilité Parcoursup

L'aide à la mobilité Parcoursup concerne les bacheliers boursiers qui acceptent une formation post-bac en dehors de leur académie d'origine. Une manière d'encourager les futurs étudiants à élargir géographiquement leur périmètre de recherche et optimiser leurs chances de trouver une formation post-bac.

Quels montants ?

Montant annuel de l'aide en 2021-2022 : **500 €**
(versée en une fois)

L'aide à la mobilité master

Cette aide a pour but de faciliter la mobilité géographique des étudiants boursiers titulaires d'une licence, inscrits en première année de master, dans une région académique différente de celle dans laquelle la licence a été obtenue.

Quels montants ?

Montant de l'aide en 2021-2022 : **1 000€**
(versée en une fois)

L'aide à la mobilité Internationale

En plus de la bourse sur critères sociaux (quel que soit l'échelon obtenu), un étudiant peut bénéficier d'un complément de bourse pour la mobilité internationale.

Cette aide contingentée s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux qui suivent une formation à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou qui effectuent un stage international. La durée du séjour à l'étranger doit être comprise entre 2 et 9 mois.

Quels montants ?

Montant de l'aide en 2021-2022 : **400€/mois**
(entre 2 et 9 mensualités)

Les aides spécifiques

Les étudiants rencontrant des difficultés financières peuvent demander une aide dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.

Le Crous peut accorder :

- Une **aide financière ponctuelle** aux étudiants inscrits dans des formations supérieures. (frais de logement, secours social, frais de mobilité, matériel, santé ,etc.)

Ou

- Une **aide financière annuelle**, assimilable à une bourse aux étudiants inscrits dans des formations habilitées à bourse par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

Aides au logement

- Aide personnalisée au logement (APL)
- Allocation de logement sociale (ALS)
- Allocation de logement familiale (ALF)
- Visale / Garantme : dispositifs de garantie
- Loca-Pass : prêt (sans intérêts, ni frais de dossier) pour aider à verser le dépôt de garantie.